



Refus de portabilité mutuelle

Par **Andree91**, le **01/08/2023** à **13:07**

Bonjour,
On me refuse la portabilité & prévoyance mutuelle

Historique

- en arrêt maladie depuis le 2 juin 2023
- rupture conventionnelle fin de contrat cdi depuis le 15 juillet 2023 avec. 2,5 ancienneté
- impossible de m'inscrire à pôle emploi car arrêt maladie et la mutuelle exige le document d'inscription

Sur certains forums des salariés expliquent qu'ils ont pu avoir leur portabilité mutuelle en fournissant l'attestation des indemnités de la sécurité sociale, j'ai fourni donc l'attestation des iij de la cpam et un justificatif de pôle emploi disant que je ne peux pas m'inscrire puisque arrêt maladie sachant que je suis éligible à l'indemnisation de pôle emploi puisque rupture conventionnelle.

Pouvez vous m'aider svp et que puis je faire de plus ?

Merci De votre aide et conseils